

DEC140398DR14

Décision donnant délégation de signature à Mme Michelle Sibilla, M. Jean-Pierre Jessel et Mme Clémentine Roger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5505 intitulée Institut de recherche en Informatique de Toulouse

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5505, intitulée Institut de Recherche en Informatique de Toulouse ;

Vu la décision n° 111517INS2I du 27 juillet 2011 portant nomination de Michel DAYDE aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Michelle Sibilla, Pr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michelle Sibilla, délégation est donnée à M. Jean-Pierre Jessel, Pr, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michelle Sibilla et de M. Jean-Pierre Jessel, délégation est donnée à Mme Clémentine Roger, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 février 2014

Le directeur d'unité

M. Michel Daydé

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014